



Commune de Léaz

Envoyé en préfecture le 11/10/2024

Reçu en préfecture le 11/10/2024

Publié le

ID : 001-210102091-20241008-2024_37DEL-DE



N° 37/2024

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 8 octobre 2024

Date la convocation du Conseil municipal : 1^{er} octobre 2024

Nombre de conseillers municipaux : 11

Maire : Christine BLANC

Secrétaire élu : Valérie LOUBET

Présents : Christine BLANC -- Valérie MAYOR - Valérie LOUBET - Emelyne ETIENNE - Séverine VIRLOUVET-

Absents excusés : Kévin FAVRE donne pouvoir à Emelyne ETIENNE - Nicolas BUGNOT donne pouvoir à Valérie LOUBET- Pierre-Luc CHATAIGNON donne pouvoir à Séverine VIRLOUVET

Absents : Loïc NORMANT - Johann BRESSON - Christophe ETIENNE-AUGUSTIN

OBJET : CHANGEMENT REGLEMENT INTERIEUR DE LA CANTINE GARDERIE

Madame la Maire,

DONNE les résultats du sondage effectué concernant l'éventuelle ouverture de la garderie les matins à 7h00 au lieu de 7h30.

INFORME du résultat du sondage des parents :

- ✓ 39 réponses (16 familles de Grésin et 23 de Léaz) ont été remises :
 - 37 « pour » l'ouverture à 7h00
 - 2 « je ne sais pas »

SOUMET à l'assemblée la décision d'ouvrir ou pas le service de la garderie à 7h00 à partir du 4 novembre 2024

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, selon le vote suivant : 4 voix pour, 1 voix contre (Valérie Mayor), 3 abstentions (Valérie Loubet, Nicolas Bugnot, Christine Blanc)

- **DECIDE d'ouvrir le** service de garderie périscolaire à 7h à partir du 4/11/2024 à titre d'essai pour une période de 3 mois au terme de laquelle un bilan sera établi. L'accueil se fera uniquement sur inscription préalable.
- **EXPOSE** qu'il convient de modifier le règlement intérieur Cantine Garderie comme suit :

MEMENTO

HORAIRES D'ACCUEIL DES ENFANTS

Le service périscolaire fonctionne tous les jours d'école :

- Le matin LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI de 7h00 à 8h20
- Le midi LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI de 11h20 à 13h20
- Le soir LUNDI / MARDI / JEUDI / VENDREDI de 16h30 à 18h30

COORDONNEES A UTILISER

1/ Cantine/garderie (numéro de l'agent gestionnaire)
cantine@leaz.fr

06.73.46.18.92

2/ Mail via le portail BL Enfance pour des questions administratives

dossier - messagerie



Commune de Léaz

N° 37/2024

Envoyé en préfecture le 11/10/2024
Reçu en préfecture le 11/10/2024
Publié le
ID : 001-210102091-20241008-2024_37DEL-DE

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

3 /Mairie **uniquement pendant les vacances scolaires**

04.50.48.23.01



Les agents d'animation sont joignables par téléphone **UNIQUEMENT** pendant les horaires du service périscolaire avec la possibilité de laisser un message ou de les contacter par mail en dehors de ces horaires.

3 PORTAIL BL ENFANCE

Inscriptions cantine / garderie

En vue de simplifier et d'uniformiser les inscriptions pour les services périscolaires et ce à compter du 1er août 2024 :

L'inscription se fera sur le portail BL Enfance jusqu'au jeudi minuit, pour des réservations sur la semaine suivante.

Passé ce délai, toute inscription sera facturée double et devra se faire directement auprès d'un agent périscolaire.

ARTICLE 4 MODALITES D'ACCUEIL DE LA GARDERIE ET DE LA CANTINE

Le personnel accueille les enfants dans les locaux de la cantine et de la garderie et dans la cour de récréation de l'école, quelques fois en extérieur (bibliothèque, city stade, balades). Les enfants sont toujours accompagnés d'un agent.

- **GARDERIE et CANTINE : lundi / mardi / jeudi / vendredi**

Garderie	Ecole	Pause méridienne Cantine – PAI Garderie du midi	Ecole	Garderie
7h00/7h30- 8h20	8h20 -11h20	11h20 – 13h20	13h20 - 16h30	16h30 – 18h30

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** la modification du règlement intérieur cantine garderie
- **AUTORISE** Madame la Maire à signer le règlement,

Ainsi délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Valérie LOUBET
Secrétaire de séance,

Christine BLANC
Maire,

